

Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés avérées ou prévisibles • Pas de cessation des paiements (sauf conciliation) 	<p>▶ Accord amiable avec les principaux créanciers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A l'initiative du dirigeant • Honoraires libres

Mandat Ad Hoc



Conciliation



Rôle des administrateurs judiciaires	Diagnostic de la situation, négociations avec les créanciers, report et échelonnement des dettes, accompagnement auprès du Tribunal, recherche de repreneurs, résolution des conflits d'associés.
--------------------------------------	---